



Club Port Privé MARCO POLO

Résidence Marco Polo "La corvette"
312 Bd des Écureuils-06210 MANDELIEU
Clubportprivemarcopolo@gmail.com

NOUVELLE ADRESSE EMAIL clubportprivemarcopolo@gmail.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 AOUT 2012

- 81 Adhérents présents ou représentés sur 194 adhérents

En préambule le président informe l'assemblée que la boîte EMAIL du club a été piratée, qu'elle a été vidée de tous ses contacts, et archives d'EMAIL reçus et envoyés. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Il demande que ne soit surtout pas tenu compte des demandes d'aides ou de renseignements faites en son nom par les pirates auprès des sociétaires.

Le compte YAHOO a été fermé et une nouvelle boîte ouverte au nom du club

« clubportprivemarcopolo@gmail.com »

- Le président présente le rapport moral.

IL rappelle que malgré le travail de relances fourni, le club compte encore 7 débiteurs, les deux plus gros étant Mr BRUN avec environ 5000€ et Mr THIRE aux environs de 2000€, avec notre avocat nous avons mis en place le processus de récupération d'emplacements (en application du RI et des statuts), voire d'actions de la SA.

Sur le plan administratif et fiscal nous sommes maintenant parfaitement à jour suite aux régularisations faites avec l'RUSAAF, les caisses de retraite, et autres organismes sociaux.

En ce qui concerne le fonctionnement du port il a été remis de l'ordre dans les occupations de postes d'amarrage, en faisant sortir 7 bateaux hors dimensions, et modifier un autre (plage arrière). La vente de parts d'un actionnaire a permis à 3 sociétaires de régulariser leur situation **sur le même quai**. Le président s'est élevé haut et fort contre les divagations et les calomnies de quelques sociétaires (un d'entre eux ayant lui-même bénéficié à cette occasion d'un élargissement de sa place), faisant courir le bruit que cette opération s'était faite au détriment d'autres sociétaires, alors qu'en fait nous n'avons demandé qu'à un seul, qui a accepté de migrer de deux places **sur le même quai**. Nous avons abandonné le projet de rassemblement des mouillages de 3.50 M sur un quai du fait du refus de certains de se voir déplacer d'une à trois places voire de 50 cm, cela contrairement aux statuts et RI du club, arguant entre autre qu'à 50 cm prêt les places n'avaient pas la même valeur. Il nous reste à régler le problème d'un locataire dont le propriétaire est sous tutelle judiciaire, avec un bateau trop long qui gêne grandement la circulation par grand vent, ainsi que 4 ou 5 places qui sont occupées par des bateaux très limite en largeur, si nous sommes avisés d'une vente d'action sur ces quais nous mettrons ces adhérents en relation. Les bateaux de clients de Mr BERMOND stationnés devant son aire de carénage nous posent également problème par grand vent pour rentrer et sortir librement du port. Il nous a assuré être propriétaire de cette partie d'eau, nous a remis des extraits d'actes notariés sur lesquels nous n'avons trouvé aucun écrit clair justifiant ses dires. Nous en avons parlé en CA de la SA et pour régler définitivement ce problème allons remettre ce dossier à notre avocat pour étude et actions éventuelles.

Nous avons de très gros problèmes avec certains adhérents qui au lieu de changer leurs piles enfoncent les grilles du port (deux fois déjà) environ 1500€ de facturations. Les grilles ont été forcées à nouveau le week-end du 21 juillet causant la casse d'un vérin et tordant une grille.

L'électricité a été remise aux normes à la satisfaction générale, à l'usage nous avons constaté que pour satisfaire pleinement les adhérents il faudrait ajouter quelques prises supplémentaires, ce que nous ferons cet automne s'il nous reste des queues de budgets.

Affaire club contre ancien président MR GUILBERT, après délibéré le 28 mars le TGI de Grasse a reporté l'audience au 5 septembre.

- La présentation des comptes est faite conjointement par le trésorier et le président, des questions sont posées par l'assemblée, réponses leur sont faites. Devant les critiques, les remises en question et l'incompréhension dont fait preuve Mr RODRIGUEZ, le trésorier se déplace pour lui remettre les dossiers contenant les justificatifs et documents comptables, celui-ci refuse de les consulter et les rend au trésorier. Le quitus est donné à la majorité sauf deux (Mrs BERMOND, RODRIGUEZ et leurs pouvoirs).

- Présentation de la mise en retraite de notre salarié Mr GENIN (82 ans). Avant toutes choses le président déclare que nous avons toujours été satisfaits du travail de Mr GENIN, de sa ponctualité, de ses initiatives, et que nous n'avons rien à lui reprocher sur le plan professionnel.
Des explications sont données, la société remplaçante NEC PLUS présentée. Un débat s'engage au terme duquel les décisions suivantes sont prises : Mise en retraite de Mr GENIN, remplacement par la société NEC PLUS, cela à la majorité sauf trois (BERMOND/ RODRIGUEZ/ INGRASSI et leurs pouvoirs). Il est demandé de renégocier les jours travaillés par NEC PLUS en fonction des saisons, et d'essayer de revoir le contrat des enlèvements de déchets, ainsi que de faire des demandes de devis supplémentaires à d'autres sociétés pour la prochaine AG.
Le président demande que soit attribué à Mr GENIN une prime de 1000 € nette prise sur le compte épargne.
Vote à l'unanimité.
- Renouvellement du 1/3 de CA deux places sont à pourvoir. Se présentent Mr SAFRAND et après réflexion, MR BERMOND.
Mr SAFRAND est élu à l'unanimité, un débat s'engage sur l'opportunité et le conflit d'intérêt possible causé par la présence de Mr BERMOND dans le CA du fait de son activité professionnelle sur le port. Mr BERMOND est élu à la majorité, contre (BRINGER, SERMIDJIAN et leurs pouvoirs) se sont abstenus (MONSERRA/ VIALE/ DUBUS/ LEDENTU et leurs pouvoirs).
- Des travaux urgents pour l'entretien des chaînes filles et des pendilles qui avaient été programmés par la Sté GANDER en accord avec le club en 2008, et dont nous n'avons pas eu connaissance lors de l'établissement du budget précédent sont à réaliser cette année pour 7850 € Explications, débat et vote à l'unanimité pour le déblocage de la somme manquante sur le prévisionnel 2012, qui sera prise sur le compte épargne (environ 5000€). Il est demandé que soit tenté de négocier un contrat annuel reprenant le maximum d'opérations d'entretien par la Ste LALLA (gendre de GANDER repreneur de l'activité) pour l'AG de 2013.
- Présentation du budget prévisionnel 2013 faite conjointement par le trésorier et le président. Explications des différents postes questions réponses. Ne sachant pas ce que donneront nos négociations avec NEC PLUS et GANDER, il est proposé de le voter comme présenté à savoir 85950 €, ce qui représente une cotisation de 78,137 € par action, proposition acceptée. Il est demandé de faire établir des devis complémentaires pour notre gestion financière actuellement assurée par MR IMMO. Le conseil d'administration et Mr Dubus expliquent que le travail effectué par eux est important et qu'ils sont connus pour leur honnêteté et la justesse de leurs facturations.
- Divers. Mr BERMOND remet une lettre de sociétaires qui demandent que les statuts et le règlement intérieur soient modifiés afin que les places de port ne puissent plus être modifiées ni déplacées. S'en suit un débat houleux qui n'a plus rien à voir avec la déontologie associative, mais plutôt apparenté à l'affairisme et au mercantilisme.
Le président prend en compte cette demande et demandera au conseil d'administration de vérifier si le nombre de signataires est suffisant (la liste doit nous être remise par Mr BERMOND prochainement) pour que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une AGE qui aura lieu le même jour que l'AG de 2013. Le président attend également dans les meilleurs délais des propositions concrètes écrites pour ces modifications, qui seront remises à notre avocat qui en vérifiera la validité, les possibilités d'application et les mettra en forme pour cette AGE qu'il présidera.
Bien que personnellement en accord avec cette demande le président a mis en garde l'assemblée contre l'immobilisme et le blocage que représenterait cette modification pour le port, et le fait que les petits actionnaires auraient énormément de difficultés à élargir leur emplacement, et qu'ils seraient de ce fait condamnés à conserver des bateaux de petites tailles.
- Autorisation est donnée au club de vendre l'action de la place 98 lui appartenant au plus offrant.
Cette place fera l'objet d'une vente par soumission, (avec Nom, prénom, numéro de place actuelle somme offerte) sous enveloppe cachetée avec inscription faisant référence à celle-ci, à l'ensemble des actionnaires mais exclusivement réservée pour élargissement aux possesseurs des places 99 à 117. Cet élargissement de place ne donnera en aucun cas droit au stationnement d'un bateau d'une longueur supérieure à 6.50M, ce bassin n'acceptant que des embarcations d'un maximum de cette taille. Les chaînes filles et pendilles devant être changées dans ce bassin d'ici la fin de l'année il ne sera pas demandé de participation financière. Date limite de réception par le club 31 octobre 2012. Les soumissions seront dépouillées lors du CA suivant, pour ce faire nous solliciterons la présence d'un administrateur de la Société Anonyme.

